



# COMMUNE d'OETING

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2022 à 19 h 30

Convocation du 8 décembre 2022

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....23  
Présents .....15  
Procurations .....8

Mmes et MM., FROEHLINGER Didier, SPINDLER Annette, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, ZUSCHROTT Franz, FREYMANN Rachel, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH Christelle, THILLEMENT Céline et KIEFFER Annick.

Procuration : Mmes et MM. NEUMAYER Laurence (procuration à DERUDDER Germain), BOURGUIGNON Magali (procuration à SPINDLER Annette), M. LOMBARDI Mario (procuration à ZUSCHROTT Franz), SCHIFFER Isabelle (procuration à BOSLE Emilie), SCHAEFFER Yves (procuration à FROEHLINGER Didier), SCHLUPP Loïc (procuration à SOTGIU Mario), DANN Daniel (procuration à THILLEMENT Céline) et GIGLIA Emmanuel (procuration à KIEFFER Annick).

Mme BACH Christelle est nommée secrétaire de séance

## **POINT N°6 – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Le Maire met en avant la nécessité :

- d'engager des investissements significatifs en matière de performance et consommations énergétiques,
- de procéder au remplacement de .... luminaires au regard des possibilités actuelles offertes par la technologie LED
- D'installation d'armoires de pilotage

Le Maire fournit les explications nécessaires à la bonne compréhension de ce point.

Le coût de ce projet est estimé à 106 292,00 € HT, soit 112 328,16 € TTC.

Le Conseil Municipal,

### **Décide à l'unanimité**

1° Le principe de réalisation et de charger le Maire de solliciter un bureau d'étude pour la bonne mise en œuvre du projet ;

2° De charger le Maire de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation pour les Equipements des territoires Ruraux) ;

3° De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2023.



Oeting, le 15 décembre 2022

Le Maire, Germain DERUDDER

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.